

En tant qu'acteur engagé auprès de la formation professionnelle nous avons à cœur de contribuer à garantir l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap pour accéder à la formation.

En termes d'accessibilité des locaux : Nos locaux où sont dispensées nos actions de formation inter-établissement sont des Etablissements Recevant du Public répondant aux normes en vigueur, que ce soit en termes de défense incendie mais aussi d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, dont notamment les personnes en situation de handicap moteur, auditif,

En termes d'accessibilité pédagogique : si vous êtes en situation de handicap (moteur, auditif, intellectuel, psychique, maladies invalidantes) nous vous remercions de le communiquer directement à notre référent handicap en amont de votre inscription par téléphone au **01 30 22 12 92** ou par tous autres moyens.

Notre organisme de formation vient de nommer un référent handicap. Celui-ci est en cours de formation et pourra mettre en place des actions à partir du 2ème trimestre 2022 pour accueillir les personnes en situation de handicap.

Ensuite, nous étudierons et définirons collectivement, en lien avec un réseau d'experts (Centre de Ressource Formation Handicap, AGEFIPH, FIPHP) et les financeurs (OPCO, employeur, ...), les outils et/ou les aménagements de la formation possibles et utiles à la compensation de votre handicap

### **Les structures d'accompagnement**

**Accompagnement** sur une recherche de formation adaptée :

<http://www.capemploi.net/>

<https://www.defi-metiers.fr/dossiers/panorama-des-acteurs-franciliens-du-handicap>

**Inscription au reseau-handicap.com** (1er réseau social Emploi et Handicap) avec publication des formations

<https://labonneformation.pole-emploi.fr/>

<https://www.capemploi31.com/>

<https://www.mdph31.fr/se-former-ou-rechercher-un-emploi/>

### **Organismes**

Quelques organismes œuvrent pour la formation des personnes en situation de handicap :

- [AGEFIPH](#) : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.
- [AFPA](#) : Association pour la Formation Professionnelle des Adultes.
- [INSHEA](#) : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés.

Les conseillers de Cap Emploi peuvent aider à définir un projet de formation adapté, à trouver des financements et à aider dans les démarches.

Les Prestations d'Appuis Spécifiques de l'Agefiph

Le prestataire expert du handicap (visuel, auditif, moteur, mental, psychique et des troubles cognitifs)

- Peut être mobilisé au moment de la construction du projet professionnel (d'insertion, de formation ou de maintien) de la personne, de son intégration en emploi ou en formation, mais également pour le suivi dans l'emploi et/ou son maintien ;
- Il apporte son expertise sur les potentialités et le degré d'autonomie de la personne handicapée ainsi que sur les modes et techniques de compensation à mettre en place et à développer.

### Contacts/Références

Organisme		
<b>AGEFIPH</b>	<a href="https://dossiers.agefiph.fr/Services/Contact">https://dossiers.agefiph.fr/Services/Contact</a>	L'Association est un organisme paritaire français institué par la loi du 10 juillet 1987 pour favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé
<b>APAJH</b>	<a href="http://apajh.org/index.php?option=com_rsform&amp;formId=20">http://apajh.org/index.php?option=com_rsform&amp;formId=20</a>	Droits des personnes, aides financières et techniques, maintien à domicile, emploi et retraite des personnes en situation de handicap, loisirs, ...